

Vous venez de prendre votre licence à la Société de Tir de Nancy.  
Voici différents éléments qui pourront vous être utiles pour votre bonne pratique.  
La **SÉCURITÉ** est bien évidemment le maître mot dans nos pratiques.

Nos infrastructures comportent différents "Pas de tir" accessibles à votre guise, **MAIS** certains, comme le 25 & 50 m requiert un minimum de niveau de pratique.

**Si** vous souhaitez faire **l'acquisition d'une arme soumise à autorisation** (catégorie B) ou **accéder au 25 m.** :

Voici le déroulement type de ce que vous devrez effectuer, sur une **durée minimum de 6 mois** :

Vos débuts

**1 -** Votre inscription :

- Validée par la **réception** de votre licence.

**2 -** Stage de **SÉCURITÉ** :

⇒ Ce stage vous donnera toutes les informations théoriques sur les armes à feu, (sécurité, classifications, détentions, transport, ...).

↪ La date du prochain stage est affichée sur le site "**STN.FR**".

↪ Vous devez **vous inscrire** sur le site "**STN.FR**".

↪ Stage **GRATUIT** et validé par un questionnaire.

**3 -** Validation des acquis :

⇒ Apprentissage, Manipulation et Sécurité avec les armes 10 m.

↪ Vous devez **vous inscrire** sur le site : <https://stn.fr/stage-validation-acquis-10m/>

↪ Vous devez **attendre la validation** par mail de la date choisie.

↪ Vous devez **réserver** votre créneau de tir, via le mail envoyé chaque semaine, à la date choisie.

↪ Cette validation des acquis est **GRATUITE**. et **sera validée** par une grille d'évaluation.

↪ Vous devez **venir avec votre matériel** (arme, plombs, cartons).

**4 -** Stage 25 m :

⇒ Apprentissage, Manipulation et Sécurité avec les armes à feu 25 m.

↪ Descriptif dudit stage à l'accueil.

↪ Coût de participation moyennant un tarif forfaitaire des coûts de consommables.

↪ La date du prochain stage et son descriptif est affichée à la permanence sur l'armoire des carabines.

↪ Faire le choix d'une date, si plusieurs sont proposées **ET** effectuez votre inscription auprès du permanencier.

↪ **ATTENTION** les dates de stage sont prévues de Novembre à Mai.

**5 -** Carnet de Tir :  
OU Accès Stands 25 m

⇒ Vous faites votre demande au permanencier et elle sera transmise au Président.

↪ . Après étude de votre dossier, il y aura délivrance ou non du Carnet ou de l'accès.

↪ S'il y a délivrance, il sera disponible, à la permanence, environ 10 jours après votre demande.

↪ S'il n'y a pas de délivrance, cela signifie qu'un ou plusieurs de ces critères ne sont pas valides et une explication vous sera émise par la suite.

**6 MOIS**

P.S. : Cette chronologie de votre apprentissage est **à respecter** SAUF les modules 2 et 3 qui peuvent se dérouler à votre convenance.